

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### du Conseil Communautaire du Grand Dole

### Séance du jeudi 21 mars 2024

Abergement-la-Ronce - 18H30

Président: Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 70

Nombre de procurations: 9 Nombre de votants: 79

Date de la convocation : 15 mars 2024 Date de publication: 28 mars 2024

## Conseillers présents

TRONCIN Dominique FICHERE Jean-Pascal MICHAUD Dominique **BERNARDIN Daniel** BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire **CHEVAUX Bruno DAUBIGNEY Jean-Michel** ROBERT Jean-Claude JEANNET Nathalie MATHIOT Agnès **MEUGIN Olivier GINDRE** Denis **GUERRIN** Bernard VERNE Pierre SOLDAVINI Grégory **BONIN Jean-Luc** LEFEVRE Jean-Philippe **PAUVRET Emeric GAUTHRAY-GUYENET Thierry** CHAMPANHET Stéphane MONNERET Christophe **CUINET Jean-Pierre** ROY Jean-Yves DELAINE Isabelle CALINON Séverine **DEMORTIER-BLANC Catherine** DOUZENEL Alexandre CROISERAT Jean-Luc GAGNOUX Jean-Baptiste DRAY Frédérike GUIBELIN Marie-Rose HERRMANN Nadine **HOFFMANN Maurice** JABOVISTE Philippe LEPETZ Joëlle JARROT-MERMET Laëtitia MANGIN Isabelle MARCHAND Sylvette MIRAT Maryline **PECHINOT Jacques RYAT Thomas** 

NONNOTTE-BOUTON Catherine

PRAT Hervé

Conseillers suppléés

FERNOUX-COUTENET Gérard suppléé par VIVERGE

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES

Béatrice

STOLZ Julien

LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

REBILLARD Jean-Michel

**ROCHE Paul** 

**BREMOND Gabriel** 

RIOTTE Christine

**HENRY Micheline** 

**GUIBELIN Hervé** 

VIVERGE Patrick

**DAVID Françoise** 

LABOUROT Céline

SAGET Emmanuel

MILLIER Cyril

**GRUET Olivier** 

**SANCEY Pascal** 

PFRNOUX Annie

CALLEGHER Aline

**LAGNIEN Jacques** 

LEGRAND Jean-Luc

**GINET Gérard** 

CHAPIN Jean-Paul

JEANNEROD Georges

JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

## Conseillers absents ayant donné procuration

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérike GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline MBITEL Mohamed donne procuration à REBILLARD Jean-Michel JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

## Conseillers absents non suppléés et non représentés

CHAUCHEFOIN Gérard CHAUTARD Christophe PANNAUX Joël

MATHEZ Christian **RIGAUD Fabien** 

## Objet: Bilan ANAH 2023 et Programme d'actions ANAH 2024

Rapporteur: Monsieur Dominique TRONCIN

Par délibération n° GD122/20 du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé le programme d'actions de la Collectivité relatif aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ce document précise les modalités d'intervention locales de l'Anah: priorités d'intervention, critères de sélectivité des dossiers, modalités financières d'intervention, conventionnement des logements et loyers applicables, etc.

L'Anah, lors de son Conseil d'Administration du 6 décembre 2023, fait évoluer l'aide « MaPrimeRénov' Sérénité », avec l'objectif de contribuer plus efficacement à la lutte contre la précarité énergétique, par l'éradication des passoires thermiques, et d'inciter les ménages les plus modestes à engager une rénovation énergétique globale de leur logement.

L'objectif de ces évolutions est ainsi de massifier les rénovations plus performantes, d'accélérer le rythme des économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Pour les propriétaires occupants :

• Le dispositif d'aide est soutenu grâce à des modalités financières avantageuses et accrues au regard des sauts de classes énergétiques réalisés après travaux :

GAIN ENERGETIQUE	PLAFONDS	TMO	MO	INT	SUP
2 sauts de classe	40 000 € HT			45%	30%
3 sauts de classe	55 000 € HT	80%	60%	50%	35%
4 sauts de classe	70 000 € HT			50%	33%
Bonification « sortie de passoire énergétique »	+10%				

Obligatoirement accompagné par « Mon Accompagnateur Rénov » pour la constitution du dossier, les dossiers TMO et MO sont instruits par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les INT et SUP sur le site de France Rénov, démarche faite en autonomie.

#### Pour les syndicats de copropriétés :

- Le plafond des travaux de l'aide socle est de 25 000 €,
- Le montant des primes accordées aux propriétaires très modestes est de 3 000 € et de 1 500 € pour les ménages modestes,
- Le taux de financement est de 30% pour un gain énergétique de 35% minimum, 45% pour un gain énergétique minimum de 50% avec valorisation libre des CEE par le syndicat,
- Bonus de 10% si atteinte de l'étiquette D si sortie de passoire énergétique.

### L'aide à l'adaptation des logements (AUTONOMIE) : « Ma Prime Adapt »

- Le plafond de travaux passe de 20 000 € à 22 000 € que la personne soit modeste ou très modeste,
- Le taux de subvention passe à 70 % pour les TMO, et à 50% pour les MO,
- Sont éligibles toutes les personnes âgées de 70 ans et plus sans condition de GIR, les personnes de 60 à 69 ans sous condition de GIR, les personnes en situation de handicap,
- Toujours des conditions de ressources (TMO et MO).

#### Pour les *propriétaires bailleurs* :

- Deux solutions s'offrent à eux :
  - o Rénovation énergétique traditionnelle comme les propriétaires occupants (cf 1),
  - Utilisation du dispositif « Loc Avantages » tel qu'il existait en 2023 avec conventionnement obligatoire.

Ces nouvelles règles doivent donc être transcrites dans le programme d'actions de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le bilan ANAH 2023 (annexe ci jointe), fait apparaître une baisse globale des dossiers instruits par rapport aux années précédentes. Ce ralentissement est commun à l'ensemble de la Région Bourgogne Franche Comté.

Ces modifications, conformément à l'article R 321-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, ont préalablement été soumises à l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat lors de sa séance du 4 mars 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, **DECIDE**:

- D'APPROUVER le bilan ANAH 2023 et le programme d'actions 2024 ci-annexés,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux notifications de subventions relevant des dispositions du programme d'actions.

SCRUTIN POUR: 79 ABSTENTION(s): 0

CONTRE: 0 NE SE PRONONCE PAS: 0

DONT 9 PROCURATION(S)

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

Pilotage et Coordination

- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Habitat
- Direction Départementale des Territoires du Jura SAHEC
  ANAH 4 rue du Curé Marion BP50356, 39015 Lons-Le-
- ANAH 4 rue du Curé Marion BP50356, 39015 Lons-Le-Saunier Cedex

Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024. Pour extrait certifié conforme, Le Président,



Jean-Pascal FICHERE.